



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 décembre 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 24 Décembre 1998

**Niort 2000 - Chemin communal - an 2000 - Approbation de l'avant-projet  
sommaire - Lancement de la consultation pour la désignation de la  
maitrise d'oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M.  
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-  
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine  
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre  
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M.  
Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE,  
M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98531

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998**

**Espaces Verts**

**Niort 2000 - Chemin communal - an 2000 - Approbation de  
l'avant-projet sommaire - Lancement de la consultation pour la  
désignation de la maitrise d'oeuvre**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du Conseil municipal du 29 juin 1998, nous avons décidé, dans le cadre de la préparation de l'entrée dans le 3ème millénaire, la réalisation d'un cheminement planté sur le périmètre de la commune.

Faisant suite à cette décision, un avant-projet a été établi pour un coût prévisionnel de 10 800 000 F H.T.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, il vous est demandé d'approuver le dossier d'avant-projet sommaire.

Sur ces objectifs, le projet serait progressivement mis en oeuvre au cours des deux prochaines années, l'étude des travaux d'infrastructure se réalisant sur l'année 1999.

A cette fin, il est nécessaire de confier une mission de maîtrise d'oeuvre pour les phases de conception et réalisation des équipements du parcours, aires de stationnement, de pique-nique, aménagement des chemins et la signalétique, et d'en lancer la consultation telle que le prévoient les procédures de la loi M.O.P.

Le montant de cette prestation étant situé entre 450 000 F T.T.C. et 1 300 000 F H.T., la procédure intermédiaire s'applique dans ce cas.

Elle implique la nomination d'une commission composée d'élus et de maîtres d'oeuvre qui examinera les propositions à partir de critères tels que, les références, les moyens, les compétences et le prix.

Un prochain conseil municipal sera appelé à désigner le lauréat après avis de cette commission.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avant projet élaboré pour un coût prévisionnel de 10 800 000 F H.T.
- autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à lancer l'opération en réalisant les acquisitions indispensables qui vous seront soumises ultérieurement.
- autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à lancer la consultation pour la désignation du maître d'oeuvre.
- approuver la liste des membres de la commission, à savoir :
  - M. le Maire Président ou son représentant M. FRAPPIER.
  - les 5 délégués membres de la commission d'appel d'offres des marchés publics (MM GAUDUCHON, SAMOYAU, GENDREAU, PILLET, VITELLINI) ou leurs suppléants (MM DELAGARDE, LEON, ALAZARD, ROUILLE, GUERET)
    - \* 1/3 des maîtres d'oeuvre compétents (à désigner)
    - \* des personnalités compétentes en la matière (à désigner)

D'autre part, assistent avec voie consultative :

- \* Mr le Directeur départemental de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant
- \* Mr le Trésorier principal municipal ou son représentant.

## **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)